

Norme collective / contrat de travail

Par **Amy03**, le **01/12/2014** à **09:40**

Bonjour !

Je suis plongée dans le monde (assez flou) de l'articulation des normes en droit du travail, et je n'arrive pas à comprendre comment démêler la situation suivante :

Un salarié a signé un contrat de travail, actuellement en cours d'exécution. Mais que se passe-t-il si une norme collective, quelle qu'elle soit, se met à être applicable ? Si elle n'existait pas, mais vient d'être signée, ou vient d'être étendue ?

En ensuite, que se passe-t-il si une convention collective était appliquée, mais que cette convention se voit modifiée par les partenaires sociaux ?

Il va bien y avoir modification du contrat, non ? Si on considère que le principe de faveur s'applique, ou bien même que c'est un accord d'entreprise qui vient d'être signé dans un des domaines où il est censé s'appliquer quelles que soient les autres normes... Le salarié peut-il refuser cette modification ? Un avenant au contrat doit-il être signé ?

Je suis un peu perdue... Quelqu'un a une idée ?

Amy